

Le 09 octobre 2015



SOYONS AMBITIEUX

La Direction Centrale des CRS connaît depuis des années une chute de ses effectifs tant parmi le corps des CEA que parmi celui des officiers. La situation actuelle des Unités de Service Général impose le formatage de ces unités à 3 sections. Cette capacité opérationnelle modifiée, conjuguée à l'évolution de l'emploi et de la situation des officiers en CRS, doit être l'occasion d'un véritable aggiornamento humain et technique.

Lors de la dernière réunion à la DRCPN, relative à la déflation du corps de commandement, il est apparu que, si la DCCRS présentait un référentiel officier à 372, elle connaissait un déficit réel, notamment au niveau des USG où 29 d'entre elles sont déficitaires au regard de ce même référentiel qui fixe à quatre le nombre d'officiers par unité.

Toujours lors de cette réunion, il a été confirmé qu'une baisse des effectifs officiers sera engagée dans le cadre de la déflation du corps avec un objectif réaffirmé inférieur à 8000.

La DCCRS, comme toutes les autres directions, devra rendre des ETP. Les premières pistes de travail laissent envisager une réduction de la nomenclature tant au niveau des USG que dans les structures de commandement ou d'état-major.

La déflation du corps de commandement envisagée par la DRCPN ne saurait tenir lieu de simple réponse à un problème budgétaire ou arithmétique. Elle doit être l'occasion d'une véritable réflexion globale portant à la fois sur l'organisation de la DCCRS et de ses structures, sur une réaffirmation du statut des officiers CRS, sur la composition des unités et leur emploi qui doit recentrer sur leur cœur de métier.

Tous les Directeurs Centraux qui se sont succédés n'ont eu de cesse d'affirmer que cette direction était une direction d'officiers : il faut profiter de cette opportunité pour modifier les compagnies et replacer l'officier au cœur de la direction.

Ainsi **SYNERGIE-OFFICIERS** demande que toutes les USG soient à terme, au fil des mutations et promotions, composées de 3 officiers : 1 CDT chef de service, 1 CNE adjoint, 1 CNE ou LT.

Cette diminution devra systématiquement être compensée par l'affectation d'un major RULP intégré à l'équipe de commandement.

En effet, contrairement à l'UNSA Officiers, qui affirme devant la DRCPN qu'aucun major n'a et n'aura jamais le niveau pour assumer ces responsabilités et demande une reflation générale du corps de commandement, **SYNERGIE-OFFICIERS** estime que des majors expérimentés, titulaires de toutes les formations techniques nécessaires, avec un parcours professionnel riche, sont tout à fait aptes à assumer des fonctions de commandement.

Cela supposera la modification de notes de base relatives à l'organisation et au commandement des unités et notamment confier statutairement les commandements d'une demi unité en maintien de l'ordre à un major. Cette modification statutaire s'accompagnant d'une modification de la pensée des directions d'emploi qui ne devront plus exiger la présence systématique d'un officier.

De même, les prérogatives de l'équipe de commandement et plus particulièrement du commandant d'unité, chef de service, devront être réaffirmées : désignation de ses officiers et du major pour l'emploi, usage des VL pour assurer leur disponibilité, systématisation de la chambre d'hôtel... De même, **SYNERGIE-OFFICIERS** ne se satisfait pas de la modification actuelle de l'IJAT et continue, seul, à réclamer une IJAT différenciée à 50 euros pour les officiers eu égard à notre statut différent des CEA.

Cette baisse conséquente du nombre d'officiers en USG, à l'exception des compagnies supports, devra être mise en parallèle avec le maintien absolu du nombre (et des grades) d'officiers en DC, DZ, CF, CRS autoroute, CRS montagne et UMZ. Pour ces dernières, et au vu de la réaffirmation de la priorité gouvernementale sur la sécurité publique, un poste d'officier adjoint pourra être étudié.

Une étude parallèle devra être conduite sur la création d'un Groupement Opérationnel Projetable à la Direction Centrale au vu des récentes évolutions opérationnelles.

Le maintien du volume actuel d'officiers dans les structures de commandement et d'état-major doit permettre aux officiers de définir un parcours et un plan de carrière plus complet en terme de mobilité et de fonctionnalité. Le réduire risquerait de contraindre bon nombre d'officiers à accomplir un déroulement de carrière intégralement en unités opérationnelles voire à quitter la direction si aucune possibilité de sédentarisation ponctuelle n'est envisageable. Il convient donc de maintenir des capacités à fidéliser les officiers CRS au sein de l'institution.

Le maintien des officiers sur des postes de direction et ou de chefs de bureau est impératif car garant à la fois d'une qualité de service, de connaissance et d'accompagnement du travail quotidien des unités opérationnelles.

Sans sous-estimer les qualités professionnelles des personnels administratifs concernés, la substitution des postes d'officiers à leur profit ne saurait être une réponse en soi. La connaissance et l'expérience opérationnelles des officiers sont un pré requis.

Cette même connaissance et cette expérience sont par ailleurs les meilleurs arguments pour les officiers pour revendiquer des postes déflatés de commissaires.

SYNERGIE-OFFICIERS revendique les postes de chefs d'état-major dans toutes les zones et le poste de chef délégation de Corse. Comme pour l'arrivée des majors dans les USG, cette progression devra se faire au fil du départ des titulaires actuels des postes.

Cette réforme doit permettre aux USG de retrouver toutes leurs capacités opérationnelles mais doit être également l'occasion pour les officiers de se repositionner et d'obtenir enfin des perspectives pérennes sur leur positionnement et leur déroulement de carrière au sein d'une direction qui, au vu des événements de plus en plus violents de service ou de maintien de l'ordre, aura toujours plus besoin de cadres qualifiés et responsables.

Cette réforme peut être un vrai bouleversement et **SYNERGIE-OFFICIERS** la portera prochainement à la DCCRS dans le cadre de la réforme globale de la déflation du corps et de la refonte de la nomenclature.

Le Bureau National

 SYNERGIE
OFFICIERS